

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation et d'affichage
17/08/2018

Nombre de conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 12
Pour 12
Contre 0
Abstention 0

N°24/2018
Modification simplifiée du
PLU de la Commune

L'an deux mil dix-huit le trois septembre à vingt heures trente minutes. Le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance publique ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur René Schuller, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil lesquels forment la majorité en exercice.

Absent(s) excusé(s): Monsieur MOUTON Alain, Madame BILLAUDEL Aurélie et Monsieur VERT David
Absent(s) : Néant.
Procuration(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur HERISSANT Etienne

Le Maire informe le Conseil de la nécessité d'effectuer des modifications du PLU actuel pour permettre la reconstruction de l'EHPAD. Ces modifications ne concernent et ne s'appliquent qu'aux terrains appartenant actuellement à l'EHPAD (références cadastrales : AB 19 et AB 20 pour partie).

Elles concernent les articles :

- UA3 : la largeur des voiries internes à l'établissement est limitée à 6m au lieu de 6,5m
- UA7 : implantation des constructions par rapport aux limites séparatives : le niveau de référence de 3m est calculé à partir de la cote réglementaire du PPRI et non par rapport au niveau du sol
- UA10 : la hauteur des constructions à usage d'habitation est limité à 12m à l'égout des toits au lieu de 7m
- UA11 : l'implantation du niveau bas des constructions se fera au niveau réglementaire imposé au PPRI et non à un maximum de 0,80m

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord et charge le Maire de demander la modification du PLU.

Pour extrait conforme.

Affichage
Le 06/09/2018
Le Maire,



R. Schuller

Le Maire,



Département de la Marne

COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA VILLE

Le Maire
R. Schuller

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la
Moivre à la Coole
4, Grande rue
51240 SAINT GERMAIN LA VILLE

Le 7 septembre 2018

N°79/2018

Objet : demande de modification simple du PLU

PJ : délibération du Conseil Municipal n°24/2018

Monsieur le Président,

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre au SCOT du Pays de Châlons
les demandes de modifications simples du PLU Communal nécessaires à la
reconstruction de l'EHPAD

Dans l'attente, cordialement.

 Le Maire
R SCHULLER